

A envoyer



**MUSIQUE MUNICIPALE de SAINT-AMARIN**

**Marché aux Puces  
Samedi 1<sup>er</sup> juillet 2017 – 14 h / 21 h**

10 € / 5 mètres

Rue de la Gare et rue du Breuil  
68550 SAINT-AMARIN

**Emplacement auto réservé à côté du stand**

**Caution de 20 € par chèque**, qui vous sera rendue à votre départ, sur présentation du reçu, si place débarrassée de tous objets et déchets

Nom : ..... Prénom : .....  
Né(e) le : ..... à (Ville) : .....  
Département : .....  
Adresse : .....  
CP : ..... Ville : .....  
Tél. : .....  
e-mail : .....  
Titulaire de la pièce d'identité n° : .....  
Nature de la pièce d'identité : .....  
Délivrée le : ..... par : .....  
n° d'immatriculation de mon véhicule : .....

**☐ Pour les particuliers :**

déclare sur l'honneur - de ne pas être commerçant - de ne vendre que des objets personnels et usagés (article L 310-2 du Code de Commerce) - de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R 321-9 du Code Pénal)

**☐ Pour les artisans et professionnels :**

Préciser votre activité, objets de vente : .....  
Représentant la Société / Association (raison sociale) : .....  
N° Siret : .....  
N° de registre du commerce / des métiers : .....  
de : .....  
dont le siège est au (adresse) : .....  
..... ayant la fonction de : ..... dans la  
personne morale  
Fait le ..... à .....  
Signature :

Ci-joint le règlement de \_\_\_\_ € pour l'emplacement, pour une longueur de \_\_\_\_ mètre(s) et la caution de 20 €. Les 2 chèques sont à mettre à **l'ordre de la Musique Municipale de Saint Amarin et** à renvoyer à Luc BRAUN 13, rue de l'Oberfeld 68760 Willer-sur-Thur

A conserver



**MUSIQUE MUNICIPALE**

**68550 SAINT-AMARIN**

**MARCHÉ AUX PUCES**

**Samedi le 1<sup>er</sup> JUILLET 2017 14 h – 21 h**

10 € / 5 mètres

Rue de la Gare et rue du Breuil  
68550 SAINT-AMARIN

Festival de Musique  
Buvette et petite restauration assurées par  
la Musique Municipale de Saint-Amarin

**Documents à retourner avant le mercredi 28 Juin 2017 à :**

Luc BRAUN

13, rue de l'Oberfeld 68760 Willer-sur-Thur

→ la fiche d'inscription

→ le règlement par chèque pour l'emplacement

→ la caution de 20 € par chèque, qui vous sera rendue à votre départ, sur présentation du reçu, si place débarrassée de tous objets et déchets  
Chèques à l'ordre de la Musique Municipale de Saint-Amarin.

**REGLEMENT DE LA MANIFESTATION**

1. Selon les recommandations préfectorales, les transactions ne débiteront pas avant 14h. En ce qui concerne les professionnels, ils s'engagent à respecter la réglementation concernant leur activité.
2. L'attribution des emplacements numérotés se fait à la convenance des organisateurs, au vu du bulletin d'inscription dûment rempli et signé et moyennant paiement préalable des frais d'inscription.
3. Les sommes versées ne pourront être remboursées qu'en cas d'annulation de la manifestation.
4. L'exposition et la vente ont lieu sous la seule responsabilité de l'exposant et ne sauraient engager celle des organisateurs de la Musique Municipale de Saint-Amarin.
5. Les exposants doivent respecter scrupuleusement les limites du marquage au sol qui aménage notamment aux riverains un accès à leur propriété et le passage de véhicules de secours en cas d'urgence.
6. En fin de journée, la clôture des ventes est fixée à 21h. Les emplacements sont à libérer en état de propreté, dans les 30 minutes qui suivent. Aucun objet, papier ou autre déchet ne doit être laissé sur place, sous peine de non restitution de la caution.
7. Les participants voudront bien contribuer aux rapports de bon voisinage et à l'ambiance conviviale que les organisateurs veulent réserver à la manifestation.

**RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATIONS**  
**06 83 13 66 45**